Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_022-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois avril deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, M. Sylvain DUBREUIL, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Claudine KERVRAN, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, M. Fabien HAVARD, Mme Amalia KERLÉO, Mme Linde MISSAAR

Etaient absents :

Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme Françoise MONNIER
M. Michel ROUAT, excusé, a donné pouvoir à Mme Sabrina TUAL
M. Erwan LE ROUX, excusé, a donné pouvoir à Mme Marie José TOULLEC
M. Victor CARRIOU, excusé, a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_022-DE

DEL10.04.2026-022 : Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère – Désignation des représentants

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (le SDEF – territoire d'Énergie Finistère) est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution de l'électricité, qui, en tant qu'autorité concédante, a confié à ENEDIS l'exploitation du réseau.

Depuis sa création, les missions de service public du SDEF se sont diversifiées pour répondre aux problématiques énergétiques. Se sont ainsi greffées des compétences optionnelles (réseau de distribution de gaz, de communications électroniques, d'éclairage public, de chaleur et/ou de froid) et de nombreuses expertises pour accompagner le Finistère dans la voie de la transition énergétique. Le SDEF est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du déploiement des énergies renouvelables, de la mobilité électrique, du gaz naturel pour les véhicules, du développement d'outils numériques au service de la transition énergétique.

En tant que membre du Syndicat départemental, la Commune doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Ces représentants seront appelés à siéger dans les comités territoriaux mais également au sein des collèges électoraux (au nombre de 10 pour le département) qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF. Pour Bannalec, il s'agit du collège électoral Quimperlé Concarneau. L'ensemble des représentants communaux de ce collège électoral procéderont à l'élection de dix délégués titulaires et dix délégués suppléants au SDEF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne les représentants suivants au SDEF :

Représentants titulaires
- Marie José TOULLEC
- Denis BARGUIL

Représentants suppléants
- Christophe LE ROUX
- Roger CARNOT

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire, **Le Secrétaire,**



Christophe LE ROUX **Christian DIEHL**

